



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

12 avril 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.329

OBJET : CRÉATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE DANS LES QUARTIERS CORSY ET BEISSON - Création d'une unité fonctionnelle

Le 12/04/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 05 Avril 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Odile BONTHOUX à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Maurice CHAZEAU à M. Francis TAULAN, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, M. Christian LOUIT à Mme Sylvaine DI CARO, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Victor TONIN à M. Yannick DECARA

Excusés sans pouvoir :

M. Jean CHORRO, M. Alexandre GALLESE

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Francis TAULAN donne lecture du rapport ci-joint.



07.01

Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie -
Proximité et Citoyenneté
Direction des Sports

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 12/04/10

RAPPORTEUR : M. Francis TAULAN
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Sophie JOISSAINS

Politique Publique : SOUTIEN A LA PRATIQUE DU SPORT ET INVESTISSEMENT LIE AUX
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

OBJET : CRÉATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE DANS LES QUARTIERS CORSY
ET BEISSON - Création d'une unité fonctionnelle - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence, soucieuse de développer l'accès de tous à la pratique sportive, poursuit activement la réhabilitation et la construction de nouveaux équipements sportifs de proximité sur le territoire, tout particulièrement orienté ces dernières années vers le développement des activités de plein air au travers de la création de nouveaux terrains multisports.

Cette politique volontariste, partagée au niveau national par le Ministère de la Santé et des Sports, vise à doter certains quartiers populaires d'infrastructures sportives de proximité permettant d'accueillir en accès libre, les habitants du quartier, de créer une dynamique autour du sport, de répondre à une forte demande des usagers et aux préoccupations actuelles de créer des équipements de proximité qui s'intègrent aux aménagements existants et de composer avec les aménagements futurs projetés comme l'implantation de la maison des familles.

En lien avec les différents partenaires de la Politique de la ville, dans le cadre du projet de renouvellement urbain défini par la ville et des financements A.N.R.U accordés, ce projet de création de terrains multisports de proximité à Beisson et à Corsy, s'inscrit dans le cadre des objectifs de la politique de cohésion sociale marquée par cette volonté de favoriser la réussite éducative, le développement des actions de prévention (délinquance), mais aussi de valoriser le cadre de vie des administrés de ces quartiers.

La première de cette création serait programmée sur le territoire de Corsy avec dans le projet futur de requalification de ce quartier, la création d'un mini terrain extérieur multisport de proximité (34 m x 16 m ou 34 m x 14 m) qui se situe dans le périmètre immédiat du centre social Albert Camus, équipement déjà existant, et de la future maison des familles, équipement projeté.

Cette solution retenue présenterait l'avantage de regrouper les équipements de proximité du quartier sur un même espace et d'identifier ainsi un pôle d'animation du quartier ou même un vrai pôle d'activités.

Le deuxième serait quant à lui programmé sur le territoire Aix-Nord avec la création d'un mini terrain de futsal (34 m x 16 m) homologué entouré de clôtures pare-ballon dans le quartier Beisson. Quelques scénarii sont en cours d'étude. A la demande des habitants une étude complémentaire a été diligentée par la ville aux fins de déterminer l'emplacement le plus adéquat.

Par ailleurs, il est important de savoir que tous ces équipements sportifs seront accessibles à des pratiquants occasionnels non affiliés à des clubs référencés et qu'ils seront dotés de mesure de protection et de sécurisation adaptées pour minimiser les éventuelles nuisances.

Le coût total de ce programme s'élève à 260 000 € HT soit 310 960 € TTC.

Compte tenu des informations qui précèdent, je vous demande, mes Chers Collègues , de bien vouloir :

-**APPROUVER** la création de terrains multisports tels que décrits ci-dessus

-**ADOPTER** le programme et la fiche opérationnelle

-**APPROUVER** le coût total du programme soit 310 960 € TTC

-**AUTORISER** Monsieur l'Adjoint Délégué à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires

**2010.329 - CRÉATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE DANS LES QUARTIERS
CORSY ET BEISSON - Création d'une unité fonctionnelle**

Présents et représentés	: 53
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Michèle JONES**

**Compte-rendu de la délibération affiché le :
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



DIRECTION GENERALE ADJOINTE
QUALITE DE LA VIE,
CITOYENNETE & PROXIMITE
DIRECTION DES SPORTS
TRAVAUX-SECURITE-PROSPECTIVE
Tél : 04 42 91 88 50 - Fax : 04 42 91 88 40

CREATION FICHE D'OPERATION INDIVIDUALISEE

OBJET : CREATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE DANS LES QUARTIERS CORSY et BEISSON.

Date ou période de la réalisation : 2010.

Demande de création inscrite au Conseil municipal du : 12 avril 2010

Désignation de la dépense	Montants € h.t.	Procédures
---------------------------	-----------------	------------

Services pour réalisation de l'opération

Mission CSPS	2 500	Marché A7042 (CSBTP)
Reproduction DCE	500	MAPA < 20 000 €
Panneau d'information	3 000	Marché N° A6022
Contrôle technique terrain de sport	1 500	MAPA < 20 000 €
Relevés Topographiques	1 500	Marché à bons de commande existant
Total 1 : 9 000 € H.T.		

Travaux pour réalisation de l'opération

Travaux d'aménagement d'espaces multisports	85 000	MAPA > 90 000 €
Travaux de VRD	125 000	Marché à bon de commande A8090
Travaux de clôtures	35 000	Marché à bon de commande A9050
Travaux de plantations	6 000	MAPA (petit lot) article 27 du CMP
Total 2 : 251 000 € H.T.		

Montant global de l'opération (total 1+2) : 260 000 € H.T soit 310 960 € T.T.C

Les montants mentionnés sont donnés à titre prévisionnel. Ils sont notés à titre indicatif afin de déterminer les procédures adaptées à chaque nature de prestation. Le bilan prévisionnel de l'opération sera précisé au fur et à mesure de l'avancement des consultations et des études. Dans les cas où l'augmentation de certaines prévisions conduirait au choix de procédures différentes, une nouvelle fiche opérationnelle serait présentée à l'approbation du conseil.